

Le vendredi 29 avril 2005

Présents: Michel LEVEQUE (AURA), Brigitte AUGIS (AURA), Jean DUCOS (AURA), Jean-Baptiste BLAIS (SMIP), Bernard FROIDURE (MAAF), Philippe MICHELET (IMA), Pascal PERENNOU (CG 79), Aimée RANGEARD (MEDE-Préfecture), Françoise DELHOUME (Région PoitouCharentes), Jacques LICHNEROWICZ (BL Associés), Jean-Pierre LEROY (BL Associés), Nelly THIBAUD (AMERU-Ville de Niort), Claire CHARRUAUD (AMERU-Ville de Niort)

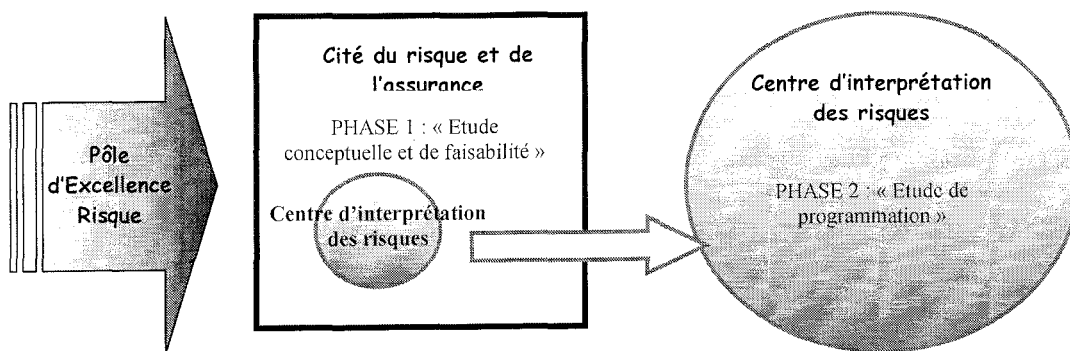
Excusés: Laurence CHIRCEN (MACIF), Catherine LE GUEN (MAIF), Catherine MAL TERRE (CEPR), Daniel MOU ROT (CAN), Joël MONNET (Pôle Universitaire Niortais), Bernard COUTURIER (IRIAF), Patrick ROUSSEAUX (IRIAF), Hubert OLIVIERO (Fondation MAIF), Robert BOUJU (SMACL), Jean-Pierre MARTIN (ECF), Audrey FRANCOIS (CG 79)

1. Rappel de l'objet de l'étude

L'étude a pour objet:

- la définition du concept et la faisabilité du projet de la « cité du risque et de l'assurance » en lien avec le Pôle d'Excellence Risque
- puis la déclinaison du « centre d'interprétation des risques » dans son volet programmatique.

Cette étude doit poser les bases des futures entités composant le concept de la cité de l'assurance ainsi que les grands principes de portage des opérations et de leur fonctionnement. L'étude doit également permettre d'engager des négociations partenariales et de poser les principes fondamentaux s'agissant des programmations à intervenir ultérieurement.



Phase 1 : Etude de faisabilité du projet global « Cité des sciences appliquées au risque et à l'assurance » :

L'étude vise sur des objectifs communs à définir précisément la faisabilité en terme de contenus, de choix de sites, de conditions spatiales et fonctionnelles. La définition et la quantification des flux potentiels à envisager par entité de la cité des risques et d'assurance doivent être proposées ainsi que la définition des publics concernés.

Mais il s'agit également d'en définir les conditions de réalisation notamment juridique et financière, d'en préciser les modalités d'organisation de partenariats et de proposer un ou des plan(s) de financement (tant en investissement qu'en fonctionnement) pour ce projet incluant des partenaires du secteur public et/ou privé.

Phase 2: Etude de programmation de l'entité «Centre d'interprétation des risques» :

Il s'agit de présenter le programme définitif du centre d'interprétation des risques au vu des orientations retenues par le comité de pilotage pour la cité de l'assurance à l'issue de la phase 1 de faisabilité à travers notamment:

- la définition du contenu culturel, scientifique et pédagogique et sa traduction technique et spatiale
- la proposition d'un montage juridique et financier de l'opération

L'étude vise, à partir de la définition du concept de la « cité du risque et de l'assurance », définie à l'issue de la phase 1, à définir précisément le programme du centre d'interprétation des risques en terme de contenus (en lien avec le Comité scientifique mis en place phase 2) et de conditions spatiales et fonctionnelles. La définition et l'identification des flux touristiques et grand public seront proposées et le montage juridique, fiscal et financier de l'opération ainsi que son mode de gestion seront aussi être analysés par fonctions envisagées (visite, vente, administration ...).

2. La Cité du Risque: vers un centre national de la prévention des risques

~ Présentation par le bureau d'études BL Associés de la phase 1 « faisabilité » pour la définition du projet de Cité du Risque

- cf. documents ci-annexés -

3. Débat et réactions

Sur les 3 scénarios présentés, BL précise que le scénario minimal pour une masse critique correspond à une salle de spectacles d'un montant minimum de 2,5 ME. Le projet « viable » est donc compris entre 8,5 ME et 10 ME pour la partie grand public (scénario A ou C). De même, les estimations de la scénographie sont celles au jour de l'ouverture auxquelles il convient d'ajouter environ 20 % par an de renouvellement. Dans le sens du projet, c'est le réseau d'acteurs et de participants au projet qui gère le budget de renouvellement en abondant les financements correspondants.

Au delà du contenu programmatique de la Cité du Risque, BL rappelle néanmoins que le dispositif d'acteurs pour concevoir, réaliser et porter ce projet n'est pas complet:

- en terme de portage du contenu scientifique: nécessité de s'adosser à un réseau d'acteurs et à une équipe de professionnels des centres de culture scientifique et technique
- en terme de portage politique et financier: nécessité d'un partenariat public 1 privé fort

Sur la question du contenu scientifique, si le Comité de Pilotage envisage de poursuivre l'étude dans sa phase 2, il s'agira de mettre en œuvre le Comité Scientifique pour approfondir avec des professionnels et spécialistes du risque et de centre de culture scientifique, le contenu scientifique et pédagogique du projet.

De même, il est souligné que le portage intellectuel de la Cité du Risque dans son volet professionnel notamment (Fontanes) correspond au portage intellectuel du Pôle d'Excellence du Risque: pas de doublon mais une synergie de projet.

La question de l'attractivité de ce projet et de la fréquentation est posée, notamment sur la thématique « risque » qui peut paraître peu attrayante pour le public non averti.

Sur la base du programme proposé, BL estime que c'est avant tout le risque universel qui attire d'où l'importance de la salle de spectacle dans le programme qui permettra de drainer 60 à 100 000 visiteurs par an (l'estimation de la fréquentation sur le seul thème « risque à la personne » est au maximum de 20 000 visiteurs 1 an).

Toutefois, il semble qu'il y ait des échos comme quoi 60000 visiteurs 1 an ce n'est pas possible. BL répond que le travail présenté est établi sur la base de critères connus et fondés et non sur des a priori. 20 000 visiteurs 1 an est le nombre captif certifié sur le bassin de Niort. Pour le reste, la fréquentation extérieure à Niort dépend avant tout des ambitions que l'on souhaite donner au projet.

De même, il est impératif que le sujet du risque et de la prévention soit traité de manière sérieuse. Par contre, c'est par le traitement scénographique, la communication que l'on peut attirer du public et être ludique. Toutefois, il faut veiller à ce que le caractère ludique ne prenne pas le pas sur le caractère scientifique car il s'agit ici d'analyser les mécanismes du risque avant tout. Le substrat scientifique est ici essentiel car c'est lui qui donne l'épaisseur au projet.

Par ailleurs, au delà de la salle de spectacle qui est le point fort de la visite, il s'agit également de mettre l'accent sur la cité des enfants en drainant le public scolaire dont la fréquentation est loin d'être négligeable.

Pour attirer, il faut présenter ce projet comme « **l'aventure humaine dans le monde du risque** ». Le projet s'inscrit dans un réseau national qui englobe Cherbourg (Cité de la Mer), Toulouse (Cité de l'Espace), La Villette (Cité des Sciences) qui vise un public de type « cité des sciences » et pas de type « parc d'attraction » ou Futuroscope. Aujourd'hui, ce type de produit culturel et scientifique attire entre 200 et 500 000 personnes / an.

La question se pose de **l'approche qui est faite du risque**. Il faut veiller à ne pas voir le risque que sous son aspect événementiel et spectaculaire.

Au delà de la salle de spectacle qui peut constituer un univers statique, l'écueil serait de ne pas sortir de la didactique bien cataloguée: « événement -7 conséquence -7 assurance -7 prévention » alors qu'au contraire la Cité du Risque pourrait être l'occasion d'ouvrir la thématique du risque à d'autres horizons sociologiques ou historiques de type: « risque et inconscient », « risque et littérature », « risque et politique ou politique du risque », « psychologie du risque », « peur et risque » ... etc. Il faut ouvrir le projet sur des exercices d'une autre dimension en lien avec le Pôle d'Excellence du Risque. Ces dimensions peuvent permettre à des créatifs, au delà de la science, d'apporter des éclairages attractifs et novateurs sur la thématique du risque.

Pour l'AURA, l'attente sur cette étude était notamment que l'on puisse justifier l'intérêt de ce projet auprès de la population locale et des acteurs économiques locaux. A ce stade de l'étude, la question de **la viabilité du projet** se pose donc.

En terme de contenu, BL rappelle que la Cité du Risque telle qu'elle est conçue peut attirer un nombre important de visiteurs à condition d'offrir au grand public comme aux professionnels un contenu et un contenant suffisamment solide pour qu'il soit légitime (scénario A ou C).

En terme de coûts, l'investissement des espaces grands publics (8,5 à 10 ME) et professionnels (5 ME) est estimé globalement à 14 ME travaux HT. En fonctionnement, il est estimé un déficit de fonctionnement d'environ 1 ME / an. Mais, ce déficit annoncé du petit équilibre n'apparaît pas surprenant sur ce type d'équipement.

Au delà des coûts et du contenu, c'est le portage du projet lui-même qui pourra le rendre viable et assurer sa légitimité locale voire nationale. C'est pourquoi, dès aujourd'hui et avant d'aller plus avant dans la définition du contenu, il faut travailler le contenant c'est à dire le portage politique et financier.

En cela, **la définition du partenariat** doit être posée dès aujourd'hui. En effet, la dualité grand public / professionnels est indispensable mais cet adossement scientifique doit être consolidé par des acteurs sur différentes thématiques:

- _ centre de recherche en droit de l'assurance
- _ animation de la cité du risque et centre de ressources - pédagogie du risque

Se positionner comme étant au service des acteurs et des professionnels est également un moyen d'asseoir et de légitimer le projet. Il faut donc inscrire le projet dans une logique d'acteurs et une logique de réseau avec une convergence des partenariats.

Enfin, la question de **la mise en œuvre du Comité Scientifique** est posée.

Il est convenu que le Comité Scientifique, chargé de consolider le contenu scientifique du projet, n'a pas d'intérêt à être réuni tant que le socle commun n'est pas validé par le Comité de Pilotage. C'est bien ce socle qui va lancer la phase 2 de l'étude et constituer le point de départ des réflexions du Comité Scientifique. Le principe d'un engagement financier des partenaires fait partie de ce socle. En effet, la Ville de Niort n'a aucune légitimité à porter, seule, un tel projet (elle a légitimité pour mener l'étude, mais pas pour réaliser et faire fonctionner le projet).

. Conclusions

~ A l'issue du Comité Technique, il est convenu d'exposer au Comité de Pilotage (prévu courant juin 2005), sur la base de l'étude de BL, les conditions de réussite du projet qui s'articulent autour:

- de la faisabilité technique et architecturale**
- _ de la faisabilité économique (investissement et fonctionnement) - de la fréquentation estimée**
- du montage juridique**
- _ de l'engagement politique et financier sur le portage du projet**

Dans cette perspective, il est proposé que les membres du Comité Technique fasse remonter ces informations à leur hiérarchie respective pour aider les décideurs à se positionner sur la suite à donner à l'étude et au projet.

;

.